

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2015

PRESENTS : **TOURNABIEN** Marc, maire

LEFEVRE Franck, **CHOMAZ** Josiane, **VIARD** Marcel, **COLLOMBET** Corinne, adjoints
BOCH Elisabeth, **DABURON** Didier, **DAMINATO** Roselyne, **DELANGRE** Martine
(absente jusqu'au point 4 du compte-rendu), **HERMES** Jean-Marc, **LESEURRE**
Patrick, **MILLE** Bernard, **MODESTO** Alexandre, **MODESTO** Georgette, **OLIVETTO**
Claude, **RAMELLA-PEZZA** Claudine, **VALENZANO** Martine, **VARESANO** José.

ABSENTS :

LESIEUR Evelyne (procuration à **TOURNABIEN** Marc)

SECRETAIRE DE SEANCE :

HERMES Jean-Marc

1/ Approbation du compte-rendu du conseil du 4 février 2015

Il est demandé de rajouter, au chapitre « Questions diverses » la question suivante :
Pourquoi le choix de St Rémy de Maurienne comme lieu d'implantation d'IDWATT ?

Réponse du maire : c'est une opportunité foncière qui n'existait pas sur Cœur de
Maurienne, surface couverte importante (10 000 m²) et prix au m² très bas.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, sous réserves de cet ajout.

2/ Convention EDF / commune de Saint-Julien-Montdenis

Ce point est rajouté à l'ordre du jour sur proposition de monsieur le maire. Il propose
de valider une convention avec EDF concernant l'organisation du trail de la Croix des
Têtes et la possibilité de courir le long du canal, domaine concédé à EDF.

EDF sponsorise l'épreuve à hauteur de 2 000€.

Le projet de convention est adopté à l'unanimité.

3/ Approbation des délibérations du CCAS

Le budget 2015 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 27 540€
(charges à caractère général : 8 200€, autres charges : 19 340€) et est excédentaire
en section d'investissement (13 924.70€ en report).

La subvention de la commune en 2014 s'élevait à 30 500 €, en 2015, il est prévu une
subvention de 27 000 €.

L'action du CCAS est orientée principalement sur des actions auprès des aînés et des
demandes d'aides financières. Le CCAS reverse 14 340 € d'aides à des associations
œuvrant dans le domaine social, principalement l'ADMR.

Les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

4/ SOREA : création filiale SOWAT

Lors de la réunion du conseil municipal, Frédéric MARCHAND, directeur de la SOREA
a présenté le projet de création de la filiale SOWATT, dont le but est de répondre aux
enjeux liés à l'ouverture du marché au 1er janvier 2016 et à la disparition des tarifs
jusqu'à lors réglementés « jaune » et « vert ».

Actuellement, ce secteur représente 300 clients de la SOREA, pour 50% environ du
volume de vente d'électricité.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2015

Cette création permettra de faire des propositions en offres de marché aux anciens clients jaunes et verts sur le territoire SOREA et au delà. Elle s'accompagnera, à terme, d'embauches de technico-commerciaux et d'un technicien en expertises énergétiques.

La SOREA sera actionnaire à 100% du capital de SOWATT qui sera de 250 000 €.

Le conseil municipal adopte à la majorité la création de SOWATT (Martine DELANGRE ne participe pas au vote car absente au moment de la présentation).

5/ Subventions aux associations

Un acompte de 10.000 € est demandé par l'Echo Ardoisier. L'association, comme toutes celles demandant une subvention à la commune, a fourni l'ensemble des justificatifs notamment le budget prévisionnel.

Le conseil municipal approuve le versement de cet acompte à l'unanimité.

6/ Achat parcelles à monsieur ROSAZ Joseph

Il s'agit de 20 parcelles d'une superficie de 6505 m² pour 500 € + environ 800 € de frais d'actes notariés. Certaines parcelles sont situées sous le merlon de Villardclément. Il s'agit, par cet achat, de régulariser une situation de fait : ouvrages communaux sur le domaine privé.

L'achat des parcelles est adopté à l'unanimité.

7/ Vente parcelle micro crèche à la CCMM

Cette vente concerne 3 parcelles, soit 348 m² pour 16 000 €

La vente est adoptée à l'unanimité.

8/ Groupement de commande C.C.C.M pour agenda accessibilité

Au 1^{er} janvier 2015, les communes auraient dû rendre accessible l'ensemble de leurs bâtiments. Comme cela n'a pu être fait, l'état a imposé un agenda sur 3 ans pour la réalisation des travaux d'accessibilité, avec l'obligation de respecter les dates de l'agenda. A défaut, des pénalités seront appliquées.

Il est judicieux de grouper la commande pour la réalisation de cet agenda sous l'égide de la CCCM. Le groupement de communes choisira le cabinet qui déterminera l'agenda.

L'adhésion au groupement de communes est adoptée à l'unanimité.

9/ Groupement de commande SDES achat électricité tarif jaune

Le sujet est reporté à une date ultérieure.

10/ Comptes-rendus des réunions

SIA (rapport de Patrick LESEURRE) : la mise à disposition du personnel communal de St-Jean-de-Maurienne au profit du SIA a été pointée par la Cour Régionale des Comptes et fait l'objet d'une demande de régularisation.

11/ Questions diverses

- 40 personnes étaient présentes le vendredi 27 mars pour le blocage symbolique du dépôt de carburants THÉVENIN-DUCROT. Le dépôt était fermé, apparemment l'information avait fuité ...Les élus et la population ont manifesté leur volonté de voir traiter définitivement les nuisances olfactives subies par les riverains.

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 MARS 2015**

- Le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne.
- La rue du Bourg est souvent dans un état de propreté non satisfaisant : déjections canines, déchets divers ... Que faire ? Le problème est délicat, comment responsabiliser les résidents ? Quels moyens la commune peut-elle mettre pour le nettoyage ? Faut-il la balayer tous les 15 jours ? Le débat est ouvert.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.